

Certificat de placement garanti (CPG) encaissable

Type de placement : Certificat de placement garanti (CPG) encaissable

- Émetteur :** La Banque de Nouvelle-Écosse
 Banque canadienne ADS
 Compagnie Montréal Trust du Canada
 Compagnie Trust National

Montant : _____

N° du CPG : _____

Taux d'intérêt : _____

Date d'émission : _____

Durée : _____

Nota : 1 an – encaissable après 30 jours sans pénalité (non offert par la Société hypothécaire Scotia)

Date d'échéance : _____

Calcul de l'intérêt

Périodicité des paiements : À l'échéance

Calcul de l'intérêt :

Nous nous engageons à payer l'intérêt sur le capital au taux annuel fixe et selon la périodicité spécifiés. Les intérêts sont calculés à partir du jour suivant la date d'émission jusqu'à la date d'échéance, inclusivement. Pour les CPG de moins d'un an, les intérêts sont calculés sur une base quotidienne et versés à l'échéance. Les intérêts sont versés le jour bissextile d'une année bissextile. Pour les CPG de plus d'un an, les intérêts sur toute année incomplète sont calculés sur une base quotidienne et sont versés le jour bissextile d'une année bissextile; les intérêts sur les années complètes sont calculés en multipliant le montant à l'émission par le taux d'intérêt annuel (donc, aucun intérêt n'est versé le jour bissextile d'une année bissextile).

Remboursement :

Les retraits totaux ou partiels avant l'échéance sont permis, à condition d'aviser l'émetteur un jour ouvrable à l'avance et sous réserve des conditions ci-dessous :

- Le montant minimal exigé pour les retraits est de 1 000 \$.
- Aucun intérêt ne sera payé si un retrait est fait dans les 30 jours suivant la date d'émission.
- La totalité des intérêts sera payée à la date de remboursement si les fonds sont déposés depuis au moins 30 jours.
- Les retraits partiels sont permis après 30 jours si le solde résiduel est d'au moins 1 000 \$.
- Durée d'un an seulement.

Inadmissibilité à la SADC :

Les CPG en dollars canadiens de plus de 5 ans et les CPG libellés en dollars américains ne sont pas admissibles à la protection de la SADC.